DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale De la Haute-Marne Envoyé en préfecture le 02/01/2024

Reçu en préfecture le 02/01/2024

Publié le

ID : 052-285200028-20240102-2024_04-AR

ARRETE

portant COMPOSITION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE CATEGORIE A

Placée auprès du Centre de Gestion de la Haute-Marne

Le Président

VU

- . Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- . Le Code Général de la Fonction Publique,
- . Le décret n°89-229 du 17 avril 1989 relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment les dispositions de l'article 6,
- . La délibération du Conseil d'Administration en date du **29 novembre 2022** portant désignation des représentants des collectivités à la Commission Administrative Paritaire catégorie A,

ARRETE

ARTICLE 1° - La composition de la Commission Administrative Paritaire catégorie A placée auprès du centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Marne est déterminée de la façon suivante :

A compter du 2 janvier 2024 :

REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
Jean-Marie WATREMETZ	Didier PETIT
Joël AGNUS	Jean-François MARECHAL
Sylviane DENIS	Laurent HASSELBERGER
Didier COGNON	Patricia GUERIN
REPRESENTANTS DES PERSONNELS	
Fabrice CHANEY	Jérémie RAMADIER
Sébastien BERTRAND	François-Xavier DESCHERVOIS
David COVELLI	Jean-Michel JEAUGEY
Stéphane DOLEGEAL	Céline ROURE

ARTICLE 2° - Le présent arrêté sera :

. notifié à chacun des intéressés

Ampliation sera transmise à :

- . Monsieur le Payeur Départemental
- . Monsieur le Préfet du Département de la Haute-Marne

Fait à Chaumont, Le 2 janvier 2024, Le Président,

Jean-Marie WATREMETZ

Le Président.

- . certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification
- . Transmis au représentant de l'Etat le 2 janvier 2024